

Le sacrement de Réconciliation

Le 27 mars 2004, le Pape Jean-Paul II a reçu les participants au cours annuel sur le for interne organisé par le Tribunal de la Pénitencerie apostolique, auxquels il a rappelé l'importance du sacrement de Réconciliation:

«(...) Avec le nouveau Rite de la Pénitence [entré en vigueur en Italie il y a une trentaine d'années], si riche de paroles bibliques, théologiques et liturgiques, l'Église a mis entre nos mains une aide opportune pour vivre le sacrement du Pardon dans la lumière du Christ ressuscité. (...)

«Le fruit de ce sacrement n'est pas seulement la rémission des péchés, nécessaire pour qui a péché. Il "apporte une véritable 'résurrection spirituelle', une restitution de la dignité et des biens de la vie des enfants de Dieu dont le plus précieux est l'amitié de Dieu" (Catéchisme de l'Église catholique, n. 1468). Il serait illusoire de vouloir tendre à la sainteté, selon la vocation que chacun a reçue de Dieu, sans s'approcher fréquemment et avec ferveur de ce sacrement de conversion et de sanctification [qui], avec l'Eucharistie, accompagne le chemin du chrétien vers la perfection.

«Par sa nature, il comporte une purification, tant dans les actes du pénitent qui met à nu sa conscience par un besoin profond d'être pardonné et régénéré que dans l'effusion de la grâce sacramentelle qui purifie et renouvelle. Nous ne serons jamais assez saints pour ne plus avoir besoin de cette purification sacramentelle: la confession humble, faite avec amour, suscite une pureté toujours plus délicate dans le service de Dieu et dans les motivations qui le soutiennent.

«La Pénitence est un sacrement d'illumination. La parole de Dieu, la grâce sacramentelle, les exhortations, inspirées par l'Esprit Saint, du confesseur, vrai "guide spirituel", illuminent l'humble réflexion et la conscience du pénitent, lui font comprendre le mal commis et le disposent à s'engager à nouveau dans le bien. Celui qui se confesse fréquemment, avec le désir de progresser, sait qu'il reçoit dans le sacrement, avec le pardon de Dieu et la grâce de l'Esprit Saint, une précieuse lumière pour son chemin de perfection.

«Finalement, le sacrement de Pénitence réalise une rencontre unifiante

avec le Christ. Progressivement, de confession en confession, le fidèle expérimente une communion toujours plus profonde avec le Seigneur miséricordieux, jusqu'à la pleine identification avec Lui, qu'on obtient en cette parfaite "vie avec le Christ" en laquelle consiste la véritable sainteté.

«Par cette rencontre avec Dieu Père, par le Christ dans l'Esprit, le sacrement de Pénitence révèle ainsi non seulement sa beauté, mais aussi l'opportunité de sa célébration assidue et fervente. Il est un don même pour nous, prêtres, qui, tout en étant appelés à exercer le ministère sacramentel, avons des manquements à nous faire pardonner. Les joies de pardonner et d'être pardonnés vont de pair.

«Tous les confesseurs ont la grande responsabilité d'exercer ce ministère avec bonté, sagesse et courage. Leur devoir est de rendre aimable et désirable cette rencontre qui purifie et renouvelle sur le chemin de la perfection chrétienne, dans notre pèlerinage vers la Patrie.

«Vous souhaitez à tous, chers confesseurs, que la grâce du Seigneur fasse de vous de dignes ministres de la "parole de la réconciliation", je confie votre précieux service à la Vierge Mère de Dieu et notre Mère, que l'Église, en ce temps de Carême,



Le lieu de prédilection du saint Curé d'Ars qui passait seize heures par jour à confesser.

invoque, dans une des messes qui lui sont dédiées, comme "Mère de la réconciliation".»

Sa Sainteté Jean-Paul II

La vocation de Fils de Marie: une espérance de grâces à protéger

«Toute graine qui connaît son espèce doit repérer le terrain dans lequel elle pourra se développer. Car il existe un rapport entre le terrain et la sève¹.» (Père Jérôme, 17-11-1970)

Quelques jours après la visite du Commissaire pontifical, Mère Paul-Marie informa les religieuses du déroulement des rencontres ainsi que des demandes qui furent faites aux responsables des Fils de Marie. L'une d'elles lui remit aussitôt les extraits d'un livre qu'elle avait déjà lu et dont elle avait retenu certains passages. En ces lignes très actuelles, Mère Paul-Marie et les dirigeants se voyaient confirmer dans leur pensée concernant la demande de Mgr Prendergast et de certaines autorités vaticanes voulant que les candidats à la prêtrise soient arrachés de leur vraie «terre» pour être transplantés dans celle de séminaires bien établis.

Dans ce livre intitulé *Car toujours dure longtemps...* – Père Jérôme –, l'auteur, le Père Nicolas, un moine cistercien de l'abbaye Notre-Dame de Sept-Fons, en France, présente la figure de son père spirituel en livrant ses souvenirs, sa correspondance et les confidences reçues tout au long des 16 années durant lesquelles le Père Jérôme lui apprit ce qu'était un véritable moine cistercien selon l'esprit et la règle de saint Benoît.

Au cours de son noviciat, le Père Nicolas fut confié au Père Jérôme qui devait lui assurer une formation complète. Pourtant, quelque temps avant son ordination sacerdotale, et malgré la vive opposition du Père Jérôme, les autorités du monastère décidèrent d'envoyer à Rome le futur candidat au sacerdoce afin qu'il puisse y poursuivre ses études. Dix ans plus tard, le

Père Nicolas raconte les événements:

«(...) jusqu'alors, le Père Jérôme avait été mon principal éducateur: philosophie, théologie, Écriture sainte... Il en était capable, ô combien! Comme j'étais peu fait pour l'enseignement rigoureux et austère qui était le sien d'habitude, il avait entièrement repensé ses cours. Grâce à lui (...), je bénéficierai d'études sérieuses et complètes qui autrement m'eussent été inaccessibles.

«Pourtant, quelques-uns jugeaient cette influence excessive. Il me fut donc demandé de partir pour Rome, afin d'y terminer mes études.

«Méfiance et réserve vis-à-vis de la formation qu'il m'avait donnée? Père Jérôme les eut acceptées avec humour. Mais il en allait de ma vocation, et il se refusa d'approuver mon éloignement.

«Certaines dates comptent dans ma vie. Celle où je quittai Sept-Fons pour Rome, le 7 septembre 1976, est celle dont le souvenir m'est le plus pénible. Père Jérôme refusa de me bénir: "(...) je réprouve votre absence, c'est un crime! (...) Le problème n'est pas au sujet des études, mais de votre éloignement du monastère préjudiciable à votre propre vocation."» (Id., pp. 49-50)

Le Père Nicolas partit quand même, mais il savait que son père spirituel avait raison. Dans un billet adressé le jour du départ, le Père Jérôme lui exprimait encore ses craintes: «Mon cœur vous accompagne, non sans inquiétude. Quels seront les résultats de cette étape, si peu justifiée?» (Id., 7-9-1976, p. 50)

Le 26 septembre suivant, dans une lettre, il revenait à la charge: «Sortir du monastère, c'est malheur, selon saint Benoît. Je suis entièrement d'accord.

(...) C'est l'art de mettre en péril, et pour toujours, ce qui a été péniblement construit, des années durant, dans l'ambiance du cloître, la seule ambiance surnaturellement vraie! (...)» (Id., p. 50)

Avec toute son expérience et la sagesse acquise dans une fidélité amoureuse à sa règle, le Père Jérôme conserva toujours son attitude irréductible face au départ du Père Nicolas. Hors de son monastère, la vocation du véritable moine cistercien est en danger, affirmait-il.

Les circonstances firent en sorte que le Père Nicolas put regagner son monastère plus tôt que prévu. Mais il avait compris la pensée de son père spirituel et écrivit plus tard:

«(...) Maintenant qu'à mon tour je m'occupe des jeunes frères, je sais combien [l'attitude du Père Jérôme] était sage. Le moine n'est pas une fleur de serre, mais il est un peu comme le blé ou la vigne qui, en deçà ou au-delà de certains climats, ne portent pas de fruit ou s'étiolent et meurent.» (Id., p. 51)

«Toute votre vie, vous devez viser à une seule compétence – avec la grâce de Dieu –, celle de la prière, au sein d'une communauté de frères. Cette compétence devra être fondée sur une solide formation philosophique, théologique et scripturaire, mais reçue dans le monastère, en dérogeant le moins possible à vos occupations monastiques. Que diriez-vous d'un savant qui, pour accroître ses connaissances et intensifier sa recherche, s'éloignerait de son laboratoire? Si possibilité d'accroissement et intensification il y a, c'est dans le laboratoire même qu'il faut les poursuivre, entouré de maîtres expérimentés. Notre la-



Soeur France Bergeron

boratoire, c'est le monastère.» (Ibid.)

Ces paroles du Père Jérôme sont fortes. Il croyait en la vocation comme un don de Dieu très précieux qu'il importe de protéger et de soigner. «Dans le monastère, chacun hérite d'un patrimoine, et doit le transmettre enrichi, disait-il.» (Id., 17-11-1970, p. 18)

Devant les demandes faites aux Fils de Marie, ces propos empreints d'une grande sagesse prennent un sens tout à fait particulier et nous rappellent que l'esprit qui doit animer tout religieux ne sera véritablement acquis que dans l'unique atmosphère de l'institut auquel il se consacre. La Communauté des Fils de Marie est encore jeune et, pour son avenir, il faut s'assurer de solidifier les bases. Les jeunes religieux appelés à approfondir l'esprit et le charisme qu'ils ont reçus de leur Fondatrice comme un don de Dieu et de Marie, à l'assimiler et à s'en imprégner totalement afin de le transmettre et de le rayonner ont le droit de recevoir la nourriture propre à ce qui les identifie selon l'appel reçu. Les Fils de Marie appelés au sacerdoce pourront-ils vraiment se développer et produire les espérances de grâces, les fruits du charisme de la Communauté dans une autre terre que celle de l'Oeuvre qui a fait germer leur vocation? Soeur France Bergeron

1. Père Nicolas, *Car toujours dure longtemps...* – Père Jérôme –, Mesnil-sur-l'Estrée, Société Nouvelle Firmin-Didot pour la Librairie Arthème Fayard, 1986, p. 17.

«Toute prière est force, même prononcée dans la faiblesse.» (Père Mercier)